

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 4204 du 3 juillet 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1815048S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 7983 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727083S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2018 :

Chastre Christian NIGEND : 241 980 NLS : 8 088 244

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2018 :

Quignon Damien NIGEND : 301 434 NLS : 8 100 586

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2018 :

Jourdain Philippe NIGEND : 144 549 NLS : 8 003 342

Soudais Stéphane NIGEND : 134 722 NLS : 5 311 875

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juillet 2018.

*Le général, commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,*
F. DAoust